

-R.D-

RWANDA-URUNDI

ANNEXE IV DE L'ORDONNANCE N° 362/288 DU 22 OCTOBRE 1960

KIBUNGO



3885

Contribution personnelle minimum.

Journal récapitulatif des perceptions;

mod. 22/41.

Commune: Gakenke

1	2	3	4	5	6	7	8	9
28/3/61	1 à 4	4	420	1.680	1.680	924	756	
5/4/61	5 à 6	2	420	840	840	462	378	
	# -				420	231	189	
6/4/61	7 -	1	420	420	420	231	189	
7/4/61	8 -	1	420	420				
11/4/61	9 à 13	5	420	2100	2100	1155	945	
		73			5.460	3.003	2.457	
								2.457 11 R. 25 14/4/61 K. 14/4/61 C. 14/4/61

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

H.1

Province ou Territoire

Viburuju

N° 23

Commune de

Gakube

Code n° 2301

Montant versé

par contri - Récapitu-
buable lation
du jour

Reçu de M. Matalano

C. I. n°

457 1

à Hayita quatre cent vingt francs

la somme de à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 28/3/1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Portugais

20

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire

Viburuju

N° 23

Commune de

Gakube

Code n° 2301

Montant versé

par contri - Récapitu-
buable lation
du jour

Reçu de M. Bwambaka

C. I. n°

832 3

à Hayita quatre cent vingt francs

la somme de à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 28/3/1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Portugais

20

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

H.3

Province ou Territoire

Viburuju

N° 23

Commune de

Gakube

Code n° 2301

Montant versé

par contri - Récapitu-
buable lation
du jour

Reçu de M. Hayika

Hayika

C. I. n°

457 3

à Hayika quatre cent vingt francs

la somme de à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 28/3/1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Portugais

420

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

H.4

Province ou Territoire

Viburuju

N° 23

Commune de

Gakube

Code n° 2301

Montant versé

par contri - Récapitu-
buable lation
du jour

Reçu de M. Munguia

Munguia

C. I. n°

803 4

à Hayika quatre cent vingt francs

la somme de à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 28/3/1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Portugais

420

1680 F

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Kibungo No. 23
Commune de Gobekwe Code no. 2301
Reçu de M. mpapazhe
à Gakoni C. I. no. 5
la somme de quatre cent vingt francs
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 5/4/1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50. Rwagayiza

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

20

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungo No. 23
Commune de Gobekwe Code no. 2301
Reçu de M. Bijeku-a-hu
à Gakoni C. I. no. 6
la somme de quatre cent vingt francs
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 5/4/1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50. Rwagayiza

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

240

20

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungo No. 23
Commune de Gobekwe Code no. 2301
Reçu de M. Nyiringato
à Gakoni C. I. no. 7
la somme de quatre cent vingt francs
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 6/4/1961 Le Receveur communal
Mod. 32/50. Rwagayiza

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

420

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungo No. 23
Commune de Gobekwe Code no. 2301
Reçu de M. Sebutusa
à Gakoni C. I. no. 8
la somme de quatre cent vingt francs
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 7/4/1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50. Rwagayiza

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

420

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Kibungu No. 23

Commune de Gakenke Code no. 2301

Reçu de M. Kivu, aye laveur C. I. no. 9

à Gakenke la somme de 420 francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 11/4/ 1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungu No. 23

Commune de Gakenke Code no. 2301

Reçu de M. KABUCYE C. I. no. 10

à Kayita la somme de 420 francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 11/4/ 1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungu No. 23

Commune de Gakenke Code no. 2301

Reçu de M. Mumjambi Michel C. I. no. 11

à Kayita la somme de 420 francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 11/4/ 1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungu No. 23

Commune de Gakenke Code no. 2301

Reçu de M. Musshabazi C. I. no. 12

à Petra la somme de 420 francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 11/4/ 1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960
CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Hauts-de-Seine No 23

Commune de Gennevilliers Code no 23.01

Reçu de M Beaubiesca Sophie
à Rebours C. I. no 13

la somme de 100

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 11/3/1961 1961 Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé
par contri - Récapitu-
buable tulation
du jour

100

R. Wagner

ANNEXE IV DE L'ORDONNANCE N° 552/288 DU 22 OCTOBRE 1960

garantie

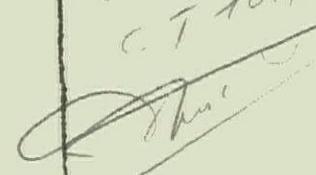
-R.D-

ANAND SUARDE

Contribution personnelle minimum.

Journal recapitulatif des perceptions;

mod. 22/41.

Date	Quittance 22/50 n° à n° 32/130 32/180	Nombre de quittances 5	Valueur unitaire des quit- tances 4	Totaux (Col.) (5x4) 5	Total de la recet- te du jour (total des montants Col.5) 6	quote-part revenant à la commune prise en recette 7	quote-part du pays ou montant versé. Compt.Terr. 8	accusé de réception du versement au comptable Territorial 9
14/4/61	51 à 100	50	50	2500	2500	-	2500	R- 2500 696111/61 CT 1003 

— 12 —

ANNEE IV DU L'ORDONNANCE N° 552/288 DU 22 OCTOBRE 1960

لِلْمُؤْمِنِينَ

Contribution personnelle minimum.

mod. 24/41.

Journal récapitulatif des perceptions;

Cata

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire	<i>Rebungen</i>	N° 23	Montant versé
Commune de	<i>Koza</i>	Code n° 23, 19	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	<i>Bao jor jogyro</i>	<i>500 1</i>	
à	<i>Kabul</i>		
la somme de	quatre cent vingt francs		420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	1961	Le Receveur communal.	
Mod. 32/50	27/3		

R. Jurew

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	<i>Rebungen</i>	N° 23	Montant versé
Commune de	<i>Koza</i>	Code n° 23, 19	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	<i>Karushya</i>	<i>500 2</i>	
à	<i>Surambo</i>		
la somme de	quatre cent vingt francs		420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	1961	Le Receveur communal.	
Mod. 32/50	27/3		

R. Jurew

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	<i>Rebungen</i>	N° 23	Montant versé
Commune de	<i>Koza</i>	Code n° 23, 19	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	<i>Bao humu heng</i>	<i>500 3</i>	
à	<i>Koza</i>		
la somme de	quatre cent vingt francs		420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	1961	Le Receveur communal	
Mod. 32/50	27/3		

R. Jurew

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	<i>K. MUNGY</i>	N° 23	Montant versé
Commune de	<i>Kaja</i>	Code n° 23, 19	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	<i>RUVUSASIGWI</i>	<i>500 4</i>	
à	<i>Cy Lihne</i>		
la somme de	quatre cent vingt francs		420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	1961	Le Receveur communal.	
Mod. 32/50	27/3		

R. Jurew

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960) 23

Province ou Territoire	Code no.	Montant versé
Province ou Territoire	Province ou Territoire	Montant versé
Commune de	Code no.	par contri - Récapitu-
Reçu de M.	C. I. no.	buable tulation
à		du jour
la somme de		
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.		
Le 21 - 3 - 1961. Le Receveur communal.		420
Mod. 32/50.		

9/0 *[Signature]*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Code no.	Montant versé
Province ou Territoire	Province ou Territoire	Montant versé
Commune de	Code no.	par contri - Récapitu-
Reçu de M.	C. I. no.	buable tulation
à		du jour
la somme de		
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.		
Le 21/3/1961. Le Receveur communal.		420
Mod. 32/50.		

9/0 *[Signature]*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Code no.	Montant versé
Province ou Territoire	Province ou Territoire	Montant versé
Commune de	Code no.	par contri - Récapitu-
Reçu de M.	C. I. no.	buable tulation
à		du jour
la somme de		
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.		
Le 21/3/1961. Le Receveur communal		420
Mod. 32/50.		

[Signature]

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Code no.	Montant versé
Province ou Territoire	Province ou Territoire	Montant versé
Commune de	Code no.	par contri - Récapitu-
Reçu de M.	C. I. no.	buable tulation
à		du jour
la somme de		
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.		
Le 21/3/1961. Le Receveur communal.		420
Mod. 32/50.		

9/0 *[Signature]*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

23

Province ou Territoire

No

Commune de

23/19

Reçu de M

Laya

Code no

à

la somme de

quatre cent vingt francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 4-4-1961 Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

23

Province ou Territoire

No

Commune de

Laya

Code no

Reçu de M

Mihingo

23/19

à

la somme de

quatre cent vingt francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 4-4-1961 Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

23

Province ou Territoire

Kisumu

No

Commune de

Laya

Code no

Reçu de M.

Nyakwanya

à

la somme de

quatre cent vingt francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 4-4-1961 Le Receveur communal

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

23

Province ou Territoire

Kisumu

No

Commune de

Laya

Code no

Reçu de M.

Bimahasunye

à

la somme de

quatre cent vingt francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 4-4-1961 Le Receveur communal

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

421

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Kibungo No. 23 Montant versé _____
Commune de Taza Code no. 23-19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Nsengiyunza C. I. no. 23-13 bable _____
à Taza : _____
la somme de quatre cent vingt francs : 420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 5/4/1961. Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

Q10 ✓

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungo No. 23 Montant versé _____
Commune de Taza Code no. 23-19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Shambiyagano C. I. no. 23-14 bable _____
à Kibungo : _____
la somme de : _____
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 5/4/1961. Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

✓

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungo No. 23 Montant versé _____
Commune de Taza Code no. 23-19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Abdullah C. I. no. 23-15 bable _____
à Taza : _____
la somme de : _____
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 5/4/1961. Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

✓

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungo No. 23 Montant versé _____
Commune de Taza Code no. 23-19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Sengiwa C. I. no. 23-16 bable _____
à Taza : _____
la somme de quatre cent vingt francs : 420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 5/4/1961. Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

✓

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

712

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire

Belga

N° 93

Montant versé

Commune de

Taze

Code n°

93-19

par contri - Récapitu-
buale bulation
du jour

Reçu de M

Kari nifabo

C. I. n°

~~5017~~

à la somme de

quatre cent vingt francs

420

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 19/11/1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

D. Jucce S

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire

Belga

N° 93

Montant versé

Commune de

Taze

Code n° 93-19

par contri - Récapitu-
buale bulation
du jour

Reçu de M

Kimorjo

C. I. n°

~~5018~~

à la somme de

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 19/11/1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

D. Jucce S

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire

N° 23

Montant versé

Commune de

Code n° 23 19

par contri - Récapitu-
buvable lation
du jour

Reçu de M.

BUNONKO RI

à 12 200 00

C. I. n°

23 19

la somme de

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 31/12/1961.

Le Receveur communal

Mod. 32/50.

a la poste

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire

N° 23

Montant versé

Commune de

Code n° 23 19

par contri - Récapitu-
buvable lation
du jour

Reçu de M.

RAY JANOHE

à 10 000 00

C. I. n°

23 19

la somme de

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 31/12/1961.

Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

a la poste

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Hilong No. 23 Montant versé _____
Commune de Taza Code no. 23-19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Re keratabaro buable lation
à Palilis C. I. no. 5021 du jour
la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 10/4/1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

469

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Hilong No. 23 Montant versé _____
Commune de Taza Code no. 23-19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. LEN TAPA buable lation
à Karumba C. I. no. 5022 du jour
la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 10/4/1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

Thuree S

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Hilong No. 23 Montant versé _____
Commune de Taza Code no. 23-19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Hpat mada buable lation
à Karumba C. I. no. 5023 du jour
la somme de quatre cent vingt francs : +20
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 10/4/1961 Le Receveur communal
Mod. 32/50.

Thuree S

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Hilong No. 23 Montant versé _____
Commune de Taza Code no. 23-19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Egianye - Apau lara buable lation
à Karumba C. I. no. 5024 du jour
la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 10/4/1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

Thuree S

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire		N°	Montant versé
Commune de	<i>Kitumain</i>	23	par contri - Récapitu- buale lation du jour
Reçu de M.			
à			
la somme de			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	1/1/1961	Le Receveur communal.	
Mod. 32/50.			

Kitumain

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire		N°	Montant versé
Commune de	<i>Kitumain</i>	23	par contri - Récapitu- buale lation du jour
Reçu de M.			
à			
la somme de			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	1/1/1961.	Le Receveur communal.	
Mod. 32/50.			

Kitumain

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire		N°	Montant versé
Commune de	<i>Kitumain</i>	23	par contri - Récapitu- buale lation du jour
Reçu de M.			
à			
la somme de			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	1/1/1961.	Le Receveur communal	
Mod. 32/50.			

Kitumain

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire		N°	Montant versé
Commune de	<i>Kitumain</i>	23	par contri - Récapitu- buale lation du jour
Reçu de M.			
à			
la somme de			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	1/1/1961.	Le Receveur communal.	
Mod. 32/50.			

420

Kitumain

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Rivière du Loup No 23 Montant versé _____
Commune de Lajea Code no 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. MANANT bable lation du jour
à KAUN RIZI C.I. no 5089 : 400
la somme de quatre cent francs :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11/4/1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

Q/H *Signature*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Rivière du Loup No 23 Montant versé _____
Commune de Lajea Code no 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. NDOMA NDEYE bable lation du jour
à KAUN RIZI C.I. no 5080 :
la somme de quatre cent francs :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11-4-1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

Q/H *Signature*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Rivière du Loup No 23 Montant versé _____
Commune de Lajea Code no 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. GIPINE bable lation du jour
à KAUN RIZI C.I. no 5081 :
la somme de quatre cent francs :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11-4-1961 Le Receveur communal
Mod. 32/50.

Q/H *Signature*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Rivière du Loup No 23 Montant versé _____
Commune de Lajea Code no 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. NDOMA KOYCE bable lation du jour
à KAUN RIZI C.I. no 5082 :
la somme de quatre cent francs :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11-4-1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

Q/H *Signature*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire LIBREVILLE No 23 Montant versé _____
Commune de La fo Code no 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M 85 843 70 90 C. I. no 233 buable tulation
à DATAZIA : du jour
la somme de quatre : 400
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11-4- 1961. Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

P/o *hfp*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire LIBREVILLE No 23 Montant versé _____
Commune de La fo Code no 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M DATAZIA : buable tulation
à Cyriak RIA C. I. no 234 du jour
la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11-4- 1961. Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

P/o *hfp*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire LIBREVILLE No 23 Montant versé _____
Commune de La fo Code no 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M NYA NUNSI : buable tulation
à Cyriak RIA C. I. no 235 du jour
la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11-4- 1961. Le Receveur communal
Mod. 32/50.

P/o *hfp*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire LIBREVILLE No 23 Montant versé _____
Commune de La fo Code no 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M BALAFIA : buable tulation
à BALAFIA C. I. no 236 du jour
la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11-4- 1961. Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

P/o *hfp*

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Kibungo N° 23 Montant versé _____
Commune de Laya Code n° 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Kamya buable lation du jour
à MANA C. I. n° 5037 :
la somme de quatre francs :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11-4-1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

Q/H *23/19*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungo N° 23 Montant versé _____
Commune de Laya Code n° 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Gakimena buable lation du jour
à Cyambura C. I. n° 5038 :
la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11-4-1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

Q/H *23/19*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungo N° 23 Montant versé _____
Commune de Laya Code n° 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Kinonya buable lation du jour
à SANGA C. I. n° 5039 :
la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11-4-1961 Le Receveur communal
Mod. 32/50.

Q/H *23/19*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibungo N° 23 Montant versé _____
Commune de Laya Code n° 23/19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Kabirizi buable lation du jour
à Kabirizi C. I. n° 5040 :
la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11-4-1961 Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

Q/H *23/19*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Liège No. 23

Commune de Liège Code no. 23/19

Reçu de M. Le Maire C. I. no. 5041:

à Koninck la somme de quatre cent francs:

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 11-4-1961 Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale tulation
du jour

424

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Liège No. 23

Commune de Liège Code no. 23/19

Reçu de M. Le Maire C. I. no. 5041:

à Koninck la somme de quatre cent francs:

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 11-4-1961 Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale tulation
du jour

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Liège No. 23

Commune de Liège Code no. 23/19

Reçu de M. Le Maire C. I. no. 5043:

à Koninck la somme de quatre cent francs:

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 11-4-1961 Le Receveur communal

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale tulation
du jour

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Liège No. 23

Commune de Liège Code no. 23/19

Reçu de M. Le Maire C. I. no. 5044:

à Koninck la somme de quatre cent francs:

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 11-4-1961 Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale tulation
du jour

424

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire	<u>La Réunion</u>	N°	23	Montant versé
Commune de	<u>La Réunion</u>	Code n°	13/19	par contri - Récapitu- buable lation du jour
Reçu de M.	<u>Le Receveur communal</u>	C. I. n°	5045	
à	<u>La Réunion</u>			
la somme de	<u>5045</u>			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	<u>11-4-1961</u>	Le Receveur communal.		
Mod. 32/50.				

Q/10 *Le Receveur communal*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	<u>La Réunion</u>	N°	13	Montant versé
Commune de	<u>La Réunion</u>	Code n°	13/19	par contri - Récapitu- buable lation du jour
Reçu de M.	<u>Le Receveur communal</u>	C. I. n°	5046	
à	<u>La Réunion</u>			
la somme de	<u>5046</u>			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	<u>11-4-1961</u>	Le Receveur communal.		
Mod. 32/50.				

Q/10 *Le Receveur communal*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	<u>La Réunion</u>	N°	23	Montant versé
Commune de	<u>La Réunion</u>	Code n°	13/19	par contri - Récapitu- buable lation du jour
Reçu de M.	<u>Le Receveur communal</u>	C. I. n°	5047	
à	<u>La Réunion</u>			
la somme de	<u>5047</u>			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	<u>11-4-1961</u>	Le Receveur communal		
Mod. 32/50.				

Q/10 *Le Receveur communal*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	<u>La Réunion</u>	N°	13	Montant versé
Commune de	<u>La Réunion</u>	Code n°	13/19	par contri - Récapitu- buable lation du jour
Reçu de M.	<u>Le Receveur communal</u>	C. I. n°	5048	
à	<u>La Réunion</u>			
la somme de	<u>5048</u>			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	<u>11-4-1961</u>	Le Receveur communal.		
Mod. 32/50.				

Q/10 *Le Receveur communal*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire	N°	Montant versé
Commune de	Code n°	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	C. I. n°	
à		
la somme de		
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.		
Le		
Mod. 32/50.		

Choue S

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	N°	Montant versé
Commune de	Code n°	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	C. I. n°	
à		
la somme de		
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.		
Le		
Mod. 32/50.		

Choue S

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	N°	Montant versé
Commune de	Code n°	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	C. I. n°	
à		
la somme de		
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.		
Le		
Mod. 32/50.		

Choue S

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	N°	Montant versé
Commune de	Code n°	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	C. I. n°	
à		
la somme de		
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.		
Le		
Mod. 32/50.		

Choue S

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Faïence No. 13 Montant versé _____
Commune de Faïence Code no. 13-18 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Fati Bébonge C. I. no. ED 13 bable lation
à Faïence la somme de quatre cent vingt francs du jour
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961. 420
Le 11/11/1961 Le Receveur communal. Chuee
Mod. 32/50.

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Faïence No. 13 Montant versé _____
Commune de Faïence Code no. 13-18 par contri - Récapitu-
Reçu de M. Katina 13-18 C. I. no. ED 14 bable lation
à Katanga la somme de quatre cent cinquante francs du jour
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11/11/1961 Le Receveur communal. Chuee
Mod. 32/50.

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Faïence No. 13 Montant versé _____
Commune de Faïence Code no. 13-18 par contri - Récapitu-
Reçu de M. SENKA ARE C. I. no. ED 15 bable lation
à Katanga la somme de quatre cent cinquante francs du jour
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11/11/1961 Le Receveur communal. Chuee
Mod. 32/50.

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Faïence No. 13 Montant versé _____
Commune de Faïence Code no. 13-19 par contri - Récapitu-
Reçu de M. FAIT BÉBONGE C. I. no. ED 16 bable lation
à Faïence la somme de quatre cent cinquante francs du jour
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le 11/11/1961 Le Receveur communal. Chuee
Mod. 32/50.

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire *Kilimjou* No. *13*
Commune de *Taza* Code no. *13 19*
Reçu de M. *KIRANHO* C. I. no. *557*:
à la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le *11/11/1961* Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

5864

Montant versé

par contri - Récapitu-
buable lation
du jour

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire *Kilimjou* No. *13*
Commune de *Taza* Code no. *13 19*
Reçu de M. *LEQUIPURWA* C. I. no. *558*:
à *Hgarra* la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le *11/11/1961* Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

6907

Montant versé

par contri - Récapitu-
buable lation
du jour

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire *Kilimjou* No. *13*
Commune de *Taza* Code no. *13 19*
Reçu de M. *MTUYENAGO* C. I. no. *559*:
à *Kirambo* la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le *11/11/1961* Le Receveur communal
Mod. 32/50.

1852

Montant versé

par contri - Récapitu-
buable lation
du jour

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire *Kilimjou* No. *13*
Commune de *Taza* Code no. *13 19*
Reçu de M. *MTUYENAGO* C. I. no. *560*:
à *Kirambo* la somme de :
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
Le *11/11/1961* Le Receveur communal.
Mod. 32/50.

714

Montant versé

par contri - Récapitu-
buable lation
du jour

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Manitoba N° 23 Montant versé _____
 Commune de Lairet Code n° 23-18 par contri - Récapitu-
 Reçu de M. David J. Stoye : buable tulation
 à Lairet C. I. n° 5064 : du jour
 la somme de Quatre-vingt Francs : 420
 à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
 Le 12/11/1961 . Le Receveur communal.
 Mod. 32/59. M S

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Manitoba No. 23 Montant versé _____
 Commune de Lac du Bonnet Code no. 1142 par contri - Récapitu-
 Reçu de M. Kittabasi : buable lation
 à Cyrille Léonard C. I. no. 5069 du jour
 la somme de :
 à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.
 Le 17/4/61 Le Receveur communal YY
 Mod. 32/50.

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1962

CONTRIBUANT N° 3321288 DU 22
CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

DISPOSITION PERSONNELLE MIN

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	<i>Yukon</i>	N° 23	Montant versé
Commune de	<i>Teslin</i>	Code n° 23 14	par contri - Récapitu- buable lation du jour
Reçu de M.	<i>Byron K. LINDEN</i>	:	
à <i>Leve</i>	C. I. n° <i>563</i>	:	
la somme de		:	
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.		:	
Le <i>14/1/61</i>	Le Receveur communal		
Mod. 225			

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 2003/200 5 DU 20 JUIN 2003

ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 DÉCEMBRE 1962
CONTRIBUTION PÉFOSA

TRIBUTION PERSONNELLE

Province ou Territoire		<i>Belgique</i>	Nº	73	Montant versé
Commune de	<i>Liège</i>	Code n°	23 79		
Reçu de M.	<i>ROBERT</i>			:	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
à	<i>10000</i>			C. I. n°	<i>564</i>
la somme de	<i>soixante-cinq francs</i>			:	<i>420</i>
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.					
Le <i>1/1/61</i>	1961.	Le Receveur communal,	<i>11</i>		

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Belgique No. 23

Commune de Tarco Code no. 83-18

Reçu de M. ATHIRAHUICIGO

à Karene C. I. no. 5065:

la somme de quatre francs:

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 12/11/1961 Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buvable lation
du jour

420

R. Haere

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Belgique No. 23

Commune de Tarco Code no. 83-18

Reçu de M. Karegeye

à Tarco C. I. no. 5066:

la somme de quatre francs:

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 12/11/1961 Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buvable lation
du jour

R. Haere

1816

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

2343

Province ou Territoire

N° 13

Montant versé

Commune de

Code n° 23 19

par contri - Récapitu-
buable lation
du jour

Reçu de M.

Garage

à

2010

C. I. n°

5267

la somme de

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le

19/11/1961

Le Receveur communal

Mod. 32/50.

Garage

-R.D-
RÉGION D'ABIDJAN

ANNEXE IV DE L'ORDINANCE N° 32/288 DU 22 OCTOBRE 1960

Contribution personnelle minimum.

Zara

Journal récapitulatif des perceptions;

mod. 22/41.

Date	quitittance 22/50 n° à n° 2 de 11/61 (1049607 à) 1049680	Nombre de quitances 3	Valeur unitaire des quit- ances 4	Totaux (Col.) (x4) 5	Total de la recet- te du jour (total des montants Col.5) 6	quote-part revenant à la commune 7	quote-part du pays ou montant versé. Compt.Terr. 8	accusé de réception du versement au comptable Territorial 9
19/4/61		30	50	1500	1500	—	1500	
		30	50	1500	1500	—	1500	Rec 1500 11/61 B.C.T. 104 J. B. 104